



Peut etre locataire de trop

Par **grandal**, le **30/09/2010** à **09:24**

Bonjour, rnje me permets de vous ecrire car je pense etre le locataire de trop. rnje loue un appartement qui date de 1990, depuis le 13 juillet 2010 et en faisant l'etat des lieux d'entrant, avec la personne qui s'occupe des etats des lieux , on s'est appercu que la clé de la porte d'entrée est difficile a ouvrir et egalement la baignoir est dans un etat lamentable (sachant que j'ai deux enfants en bas age, il est difficile de leurs faire les bains car il n'y a plus d'emaille. apres plusieurs appels et deux visites de professionnel, il n'y a rien de fait. ensuite j'ai remarqué que les volets roulants manuel sont difficiles a ouvrir. l'uns d'eux, la manivelle a laché et sur un autre volet un lamelle a cassé. je voudrais savoir comment ca se passe quand il y a des choses qui casse par vetusté. rncordialement

Par **chris_ldv**, le **30/09/2010** à **10:18**

Bonjour, rnrnCe qui casse du fait de la vétusté est de la responsabilité du bailleur. rnrnCe qui casse du fait d'un accident, ou par dégradation, est de la responsabilité du locataire. rnrnDans votre cas: rnrno une serrure qui fonctionne mal dès l'entrée dans les lieux **[s]et marquée comme telle sur l'état des lieux en entrée[/s]** est de la responsabilité du bailleur. rnrno le fait qu'il n'y ait plus d'email sur la baignoire est certes esthétiquement regretable mais cela ne modifie pas la fonctionnalité de la baignoire, tant qu'elle ne fuit pas. rnrno pour les volets roulants j'espère pour vous que le fait qu'ils soient difficiles à ouvrir et qu'une lamelle soit cassée a bien été mentionné sur l'état des lieux en entrée sinon le bailleur (s'il est de mauvaise foi) pourrait considérer qu'il s'agit d'une dégradation de votre part et vous demander de prendre la réparation correspondante à votre charge. rnrnCordialement,

Par **grandal**, le **30/09/2010** à **11:46**

Merci pour votre reponse, mise a part la baignoir rien n'a ete mentionné sur l'etat des lieux. pour les volets on voit bien l'usure (petit bout de pvc rapé) pour la clé la personne qui a fait l'etat des lieux la vu et en parlerait aà l'agence (tjrs pas de nouvelle) mais le probleme c'est qu'au fur et a mesure on s'aperçoit qu'il y a des choses qui sont en fin de vie.rnrncordialement

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **18:30**

Chris n'a jamais pris de bain dans une baignoire où l'émail est abimé, car ça blesse (on sort de son bain avec des griffures partout)

Par **grandal**, le **30/09/2010** à **20:06**

je pense aussi alors imaginé les fesses de gamin de 4 ans et 20 mois!!!